

2024

VOTRE PLACE AU PORT

KERNÉVEL

Les tarifs affichés sont en euros TTC.

Long x Larg hors tout	ANNÉE	ÉTÉ	MENSUEL		SEMAINE	JOURNÉE		
	du 01/01 au 31/12	Haute saison ³	Basse saison ¹	Mi saison ²	Haute saison ³	Basse saison ¹	Mi saison ²	Haute saison ³
A 5,99 x 2,30	1 607	625	121	217	98	6	13	20
B 6,49 x 2,45	1 799	712	148	236	109	7	14	21
C 6,99 x 2,60	1 987	796	170	256	115	8	15	22
D 7,49 x 2,75	2 200	885	180	292	133	9	16	24
E 7,99 x 2,80	2 370	949	191	312	139	10	17	25
F 8,49 x 2,95	2 581	1 029	212	328	144	11	18	26
G 8,99 x 3,10	2 792	1 110	228	350	164	13	19	32
H 9,49 x 3,25	3 010	1 193	249	372	187	14	20	33
I 9,99 x 3,40	3 172	1 291	270	394	192	15	21	36
J 10,49 x 3,55	3 452	1 375	282	427	208	16	22	42
K 10,99 x 3,70	3 695	1 463	302	449	213	17	23	43
L 11,49 x 3,85	3 927	1 559	310	472	241	18	24	44
M 11,99 x 4,00	4 189	1 655	331	517	257	19	25	51
N 12,99 x 4,30	4 422	1 750	352	539	263	20	26	52
O 13,99 x 4,60	4 975	1 977	382	602	296	21	27	53
P 15,99 x 4,90	5 491	2 169	425	675	332	22	30	61
Q 17,99 x 5,20	6 528	2 628	510	812	404	26	42	73
R 23,99 x 6,00	7 868	3 116	563	1 012	493	30	48	98

Au-delà de 23,99 m : nous consulter

¹Basse saison : janvier à mars & octobre à décembre²Mi-saison : avril à juin & septembre // ³Haute saison : du 1^{er} juillet au 31 août**Multicoques** : application du coefficient 1,5 // **Professionnels** : nous consulter

La dimension maximale déterminant la catégorie du bateau est la plus forte des 2 valeurs constatées par rapport aux minimums indiqués (encombrement réel hors-tout).

La longueur hors-tout ne correspond pas à la longueur de signalement pouvant figurer sur certains actes de francisation ou cartes de circulation.



Avant le 30 novembre, vous pouvez suspendre votre contrat annuel de l'année suivante (année civile). Cette suspension est renouvelable deux fois (nous informer par lettre recommandée avec accusé de réception).

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Règlement de la redevance au comptant à la signature du contrat ou par prélèvements automatiques :

- **forfait annuel** : 10 prélèvements automatiques de janvier à octobre, dont le premier correspond à 25% du montant total + 23 € de frais de dossier.
- **séjour mensuel** : 3 à 6 prélèvements suivant la durée du contrat + 15 € de frais de dossier.

AUTRES PRESTATIONS & SERVICES

REMRORQUAGE



Dans la concession	32 €
Hors concession	107 €

ACCÈS CALES (bateaux < 1 tonne - ports : Guidel, Port-Louis, Kernével)

Manœuvre à l'eau et à terre	7 €
Aller/retour	10 €
Forfait 1 semaine	30 €
Forfait 1 mois / 6 mois / 1 an	64 € / 89 € / 134 €
Râtelier de rangement pour annexe (/an)	72 €

OCCUPATION DU TERRE-PLEIN (séjour/j/m²)



Juillet et août	0,34 €
Hors juillet et août	0,20 €

Tarif progressif : au-delà de 2 mois facturés, majoration du tarif de base de 10 % par mois supplémentaire.

SERVICES



Glace à rafraîchir (bouteille 1,5 L)	1 €
Vente prise européenne	10 €
Travaux divers & main d'oeuvre (heures ouvrables)	52 €

AVANTAGES - forfaits annuels



TERRE-PLEIN* : gratuit en juillet et août **ou** 30 jours gratuits de septembre à janvier, au-delà de ces périodes : 0.20 €/m²/jours dans la limite des places disponibles.

MANUTENTION :

- Réduction de 10% sur une mise à terre, à flot, un aller/retour 48h ou 5 jours
- Gratuité de l'usage des fluides sur terre-plein

Si absence des ports Sellor* :

- En juillet et août (ou séjour sur terre-plein) : gratuité d'une opération à tout moment, soit un aller/retour 48h ou 5 jours, soit une manutention (mise à terre ou à flot).
- ≥ 18 jours du 1 juin au 31 août (en continu ou 3 fois une semaine) : gratuité d'une manutention (mise à terre ou à flot) ou -50% sur un aller/retour.

Dates précises à signaler par courrier avant le 1^{er} juin.

* Réductions non cumulables, valables sur l'aire de carénage du port de Lorient centre. Offres réservées aux clients annuels à flot, sauf clients en zone d'échouage et ponton K sans eau et électricité (hors port Lorient La Base). Tarifs des manutentions, consulter le site internet.

ENTRAÎNEMENTS D'HIVER : remises et conditions en capitainerie.

Réductions spécifiques sur le forfait annuel

- Ponton K (ex N), raccordé physiquement sans eau et électricité : - 50 %
- Zone d'échouage aménagée : - 80 %



Capitainerie du Kernével | 02 97 65 48 25

port-kernevel@sellor.com | ports-paysdelorient.fr

